Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE060CM30042026-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	**29**	**29**

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Date de convocation
17 avril 2026

Date d'affichage
17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, M. PRIGENT, Mme COCGUEN, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LE FOLL, M. STEPHAN, M. HATTON, Mme LE COTTON, Mme CRENN, Mme CHARNEAU, Mme LOLLIERIC, M. MONJARET, M. SAVINIEN (à partir de 19h10), M. COLLET, M. BERTHILLOT, Mme LE LIARD, Mme EUZEN, M. BATARD, M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :
Mme LOYER à M. STEPHAN, M. BIHEL à M. ECHEVEST, Mme GREZARD à Mme CRENN, Mme DRUILLENEC à Mme LE FOLL, M. NOGE à M. YAHIA, M. SAVINIEN (jusqu'à 19h10) à M. LE LAY.

Absents :

Secrétaires de séance : Mme LE FOLL et M. BATARD

Délibération n° 2026-060 | Formation de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de former la commission de contrôle des listes électorales. Cette commission est composée de cinq conseillers municipaux répartis comme suit :

- Trois conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de cette commission ;
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de cette commission.

Les conseillers municipaux membres de la commission de contrôle ne peuvent être ni maire, ni adjoint au maire, ni titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE060CM30042026-DE

Monsieur le Maire propose de former la commission avec les membres suivants :

- Marie-Françoise LE FOLL
- Jean-Paul STEPHAN
- Philippe HATTON
- Hervé CHEVALIER
- Dominique LAQUERRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

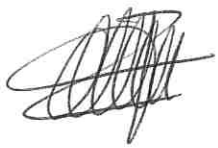
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de former la commission de contrôle des listes électorale comme exposé ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,



Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme LE FOLL



M. BATARD

